



L'imposition individuelle vise notamment à en finir avec la discrimination fiscale du mariage. IMAGO/Depositphotos

L'UDC part divisée pour faire face à l'imposition individuelle

Fiscalité des couples Le projet séduit au sein de la section genevoise. À tel point que le parti cantonal a décidé de laisser la liberté de vote pour le scrutin du 8 mars prochain.

Florent Quiquerez

Sur le papier, les choses paraissent simples en vue du scrutin du 8 mars sur l'imposition individuelle. Les partis dits progressistes – PLR, PS, Verts et Vert'libéraux – sont pour. En face, les partis dits conservateurs – Centre et l'UDC – sont contre. De même que les cantons, qui estiment avoir déjà fait leur part pour en finir avec la discrimination fiscale des couples mariés.

Mais ces deux blocs ne sont pas aussi soudés qu'il n'y paraît. Il y a quelques semaines, on apprenait que la section PLR du canton de Zoug défiait son parti en appelant à voter non. Cette fois, c'est dans le camp inverse que vient la fronde interne. Alors que l'UDC Suisse ne veut pas de l'imposition individuelle, sa section genevoise a décidé de laisser la liberté de vote. «Une majorité de nos membres étaient même plutôt favorables au projet», précise même Lionel Dugerdil, président du parti cantonal.

Quels sont donc les arguments qui font que l'UDC genevoise voit les choses différemment du parti suisse? «Le porte-monnaie, répond-il sans hésiter. L'UDC Suisse ne veut pas de ce projet, car il revient à renier la famille traditionnelle, car les couples où seul l'un des deux parents travaille seraient pénalisés.»

Lionel Dugerdil poursuit: «À Genève, il faut toutefois se rendre compte que la vie est devenue tellement chère que ce genre de modèle n'existe quasi plus. Et comme l'imposition individuelle serait plus favorable pour les couples où les deux parents travaillent, nous avons privilégié la question du pouvoir d'achat à celle des valeurs. Ensuite, c'est pour éviter de nous opposer frontalement au parti national que j'ai proposé la liber-

té de vote. Ce que les membres ont accepté.»

Le risque de dire non

L'imposition individuelle est un vieux serpent de mer de la politique fédérale, qui a longtemps échoué avant de réunir une majorité politique l'année passée. Sous la Coupole fédérale, chaque camp avait alors compté ses voix. Et quand on se replonge dans le décompte, on note que si personne à l'UDC n'a dit oui à ce projet, il y a – à côté des 63 non du groupe – trois élus qui n'ont pas participé au scrutin. Dont les deux Genevois: Thomas Bläsi et Céline Amaudruz.



«Nous avons privilégié la question du pouvoir d'achat à celle des valeurs.»

Lionel Dugerdil.
Président de l'UDC Genève

Contactée sur la position de sa section cantonale, Céline Amaudruz admet que cette liberté de vote lui convient. «Ce n'est en aucun cas une défiance vis-à-vis du parti suisse, explique la vice-présidente de l'UDC. Ce dossier n'est ni de droite ni de gauche et ne fait pas partie de l'ADN du parti. Pour moi, c'est uniquement une question de fiscalité. Aujourd'hui, certains couples mariés paient plus d'impôts que les

concubins. Ce n'est pas acceptable: il faut corriger cette fiscalité indue.»

Mais Céline Amaudruz estime qu'avec le scrutin du 8 mars, on est pris entre deux feux. «Si on dit oui à l'imposition individuelle, on se coupe d'autres solutions – comme le «splitting» – qui seraient peut-être plus avantageuses pour les couples. Mais si on dit non, on risque de donner le signal qu'il ne faut rien faire. Je pense donc que c'est à chacun, en fonction de sa situation de vie, de réfléchir à ce qu'il va faire.»

Cette prise de position étonne dans un parti habitué à voter compact. Mais pour Michaël Buffat (UDC/VD), membre de la commission qui a traité ce dossier, cette prise de position genevoise n'est pas «problématique». «Si cette section n'était pas du même avis que le parti suisse sur un des thèmes phares de l'UDC que sont l'Europe, la sécurité, l'asile ou la migration, alors oui, ce serait un problème. Ici, ce n'est pas le cas. L'UDC a différentes sections cantonales, qui ont parfois des sensibilités différentes. Je pense qu'il faut les respecter.»

Les effets sur la fiscalité

Qu'en pense le Centre, lui qui est à la manœuvre du référendum, et qui a sa propre solution pour mettre fin à la discrimination fiscale du mariage? «Qu'il y ait des voix discordantes ne m'étonne pas, réagit le sénateur Charles Juillard (JU), vice-président du parti. Il y en a au PLR, et je ne parle pas ici uniquement de la section zougoise, mais il y en a aussi dans notre camp, comme on le voit avec l'UDC. Au final, je pense qu'elles s'annuleront.»

Pour lui, le fait que les cantons ne veuillent pas du projet, car il entraînerait une bureaucratie supplémentaire, risque de passer au second plan. «La question du porte-monnaie sera détermi-

nante. Chacun regardera l'impact pour son propre cas. Les couples qui penseront gagner avec la réforme la soutiendront; les autres la rejeteront.»

Et c'est précisément sur cela que cherche à jouer le camp des partisans. En août dernier, ils présentaient les effets concrets de la réforme, en se basant sur un tableau du Département fédéral des finances, qui évalue les effets de la réforme sur les différentes catégories de la population.

Si l'imposition individuelle passe, 36% des contribuables ne verront aucune différence dans leur déclaration. Il s'agit essentiellement de ceux qui aujourd'hui déjà ne paient pas d'impôt fédéral direct. Pour les autres, 50% auront une facture plus basse, contre 14% pour qui elle augmentera.

«Le fait que l'UDC Genève ait réussi à dépasser l'aspect idéologique du projet pour regarder les effets concrets de la réforme est à saluer, réagit ainsi Simone de Montmollin (PLR/GE). Croire que l'imposition individuelle mettrait à mal le mariage ou la famille traditionnelle est une erreur. Elle laisse au contraire la possibilité à chacun de choisir son modèle de couple ou de famille, sans que la fiscalité n'impose quoi que ce soit. L'UDC Genève se met selon moi du bon côté de l'histoire.»

Quant à la défiance de la section zougoise du PLR? Elle précise que la direction avait recommandé le oui, admettant que les effets positifs en termes d'égalité et de valeur étaient plus nombreux que la crainte d'une bureaucratie pour les administrations cantonales. «Il semblerait cependant qu'ensuite, les milieux de l'administration fiscale cantonale aient mobilisé en faveur du non.»

À voir dans quel sens penchera la population le 8 mars prochain.